

RÉTROSPECTIVE

QUESTIONS ÉCRITES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Étude statistique du FIR sur le CAC 40 de 2020 à 2025



SOMMAIRE

- ▶ Contexte
- ▶ Méthodologie de l'étude
- ▶ Panorama 2020-2025
- ▶ Top 5 des entreprises du CAC 40 les plus questionnées entre 2020 et 2025
- ▶ 2025 : 487 questions écrites posées au CAC 40
- ▶ 2024 : 804 questions écrites posées au CAC 40
- ▶ 2023 : 842 questions écrites posées au CAC 40
- ▶ 2022 : 857 questions posées au CAC 40
- ▶ 2021 : 883 questions posées au CAC 40
- ▶ 2020 : 814 questions posées au CAC 40
- ▶ Le FIR, un acteur central des questions écrites en AG

► CONTEXTE

Définition

En France, poser des questions écrites en assemblée générale (AG) constitue un outil associé aux droits des actionnaires.

Ces questions écrites permettent aux actionnaires d'exprimer leurs préoccupations, de solliciter des informations et de participer activement à nourrir la prise de décisions au sein de la société dans laquelle ils ont investi. Ce processus démocratique favorise le dialogue et l'engagement actionnarial en offrant aux investisseurs une voie directe pour interagir avec la direction de l'entreprise et le conseil d'administration¹.

Mode d'emploi

Tout actionnaire d'une société anonyme dont le siège social est en France a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu de répondre².

A l'issue de l'AG, cette réponse peut être publiée sur son site Internet dans une rubrique consacrée aux questions-réponses. Quoique cette dernière possibilité ne soit pas une obligation légale, depuis quelques années, la pratique s'est répandue en France de poster les réponses aux questions écrites sur le site de l'entreprise.

Contenu des questions

Les questions écrites peuvent porter sur un large éventail de sujets, tels que la performance financière de l'entreprise, les stratégies de croissance, les enjeux environnementaux et sociaux, la rémunération des dirigeants, ou toute autre question pertinente aux yeux des actionnaires concernant l'entreprise. Elles doivent être formulées de manière claire et concise pour faciliter la compréhension et la réponse.

Les questions écrites démontrent l'engagement des actionnaires envers l'entreprise dans laquelle ils investissent. Elles montrent aux dirigeants que les actionnaires sont attentifs à la performance financière et/ou extra-financière de l'entreprise et aux décisions prises en leur nom. Cela peut inciter la direction à prendre en compte les préoccupations des actionnaires dans ses décisions futures, renforçant ainsi la **démocratie actionnariale**.

Retrouvez la procédure pour poser des questions écrites en AG [en suivant ce lien](#).

La campagne de questions écrites du FIR

Chaque année depuis 2020, le FIR pose une dizaine de questions écrites ESG aux entreprises du CAC 40 et publie, une fois les réponses reçues, un [rapport de synthèse](#) réalisé avec ses membres, sur son site Internet. Cette année, conscient du travail demandé pour la réalisation des rapports CSRD, le FIR a allégé son nombre de questions écrites, passant de 10 à 5. Ces questions, minutieusement choisies par le FIR, reflètent les préoccupations des investisseurs responsables chaque année au CAC 40.

¹ Contrairement à d'autres outils associés aux droits des actionnaires en assemblée générale (dépôt de résolution, point à l'ordre du jour), poser des questions écrites ne nécessite pas de seuil de détention minimal du capital et est possible à partir de la détention d'une action.

² Selon l'[Article L225-108](#), l'entreprise dont le siège social est en France est dans l'obligation de répondre publiquement aux questions écrites posées par ses actionnaires en assemblée générale.

► MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



Le FIR présente ici une **étude statistique exhaustive**³ après avoir recensé toutes les questions écrites⁴ posées lors des assemblées générales des entreprises du CAC 40 entre 2020 et 2025.

Ces questions ont été minutieusement triées selon le sujet évoqué. Les différentes catégories recensées sont :

1. Critère Environnemental (E)

Les questions relevant de ce critère se concentrent sur les pratiques environnementales de l'entreprise, telles que ses politiques environnementales, ses émissions de carbone, son utilisation des ressources naturelles, etc.⁵

2. Critère Social (S)

Ces questions portent sur les aspects sociaux de l'entreprise, tels que la gestion des relations avec les employés, la diversité, l'éthique, les conditions de travail et le devoir de vigilance (salariés et salariés des fournisseurs et sous-traitants), les questions de transition juste, la santé publique, les activités bénévoles (ex : pro bono), le mécénat et d'autres questions liées au bien-être des parties prenantes internes et externes.

3. Critère de Gouvernance (G)

Ce critère englobe les questions concernant la structure de gouvernance de l'entreprise, la composition du conseil, la transparence des décisions, la rémunération des dirigeants, le reporting extra-financier, le rapport de durabilité, la stratégie liée aux fournisseurs, l'intégration des critères ESG dans les offres et dans la sélection des clients, ainsi que d'autres aspects liés à la gestion et à la supervision de l'entreprise.⁶

4. Autres questions

Outre les critères ESG, l'étude du FIR a également inclus une catégorie spécifique pour les questions stratégiques plus générales, telles que celles portant sur la stratégie globale de l'entreprise, ses objectifs de croissance, la robustesse du modèle économique, la gestion des dividendes, etc.

Finalité de l'étude

L'analyse de ces questions écrites permet de comprendre l'orientation des préoccupations des actionnaires exprimées en assemblée générale. Ces données sont essentielles pour les entreprises, les investisseurs et les parties prenantes en général, car elles offrent des informations précieuses sur les attentes et priorités en matière de responsabilité sociale pour chaque entreprise du CAC 40.

³. À noter que cette année, 14 entreprises ont reçu uniquement les questions du FIR (Airbus, Dassault Systèmes, Edeleanu, Eurofins, EssilorLuxottica, Hermès, Kering, LVMH, Michelin, Pernod Ricard, Stellantis, STMicroelectronics, Teleperformance et URW). Pour certaines de ces entreprises, d'autres questions ont pu être posées mais, n'ayant pas été rendues publiques ou communiquées, elles n'ont pas pu être répertoriées dans cette étude. Depuis 2020, Airbus et STMicroelectronics ne communiquent aucun document de réponses aux questions écrites, et Eurofins le publie une année sur deux. Cela peut s'expliquer par le fait que les sièges sociaux de ces trois entreprises sont situés en dehors de la France, les dispensant de l'obligation de répondre publiquement aux questions écrites des investisseurs. C'est également le cas pour Stellantis, qui publie néanmoins chaque année ses réponses sur son site.

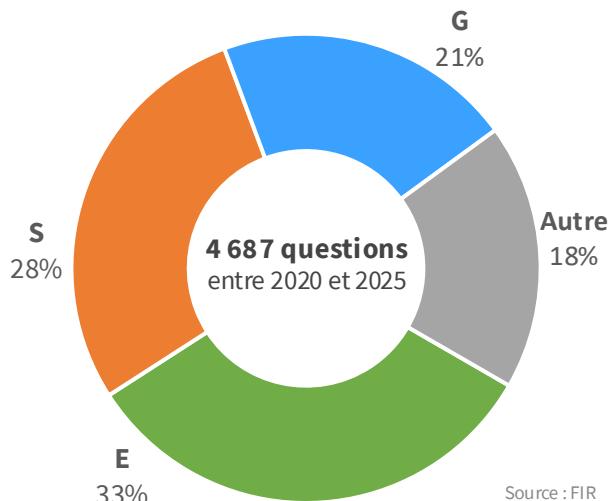
⁴. L'étude statistique se concentre sur les questions écrites et exclut l'inventaire des questions orales plus difficiles à recenser.

⁵. En raison d'un petit nombre de résolutions questions transversales E & S, ces dernières ont été rangées dans la catégorie environnementale. Elles concernent toutes les résolutions portant sur un sujet environnemental et social (exemple : racisme environnemental), cela exclut néanmoins les questions liées à la transition juste liées aux droits humains et à la qualité de l'air liées à la santé publique, classées dans la catégorie S.

⁶. Pour les questions portant sur les positions de l'entreprises (lobbying, positions vis-à-vis de la réglementation), elles ont été classées dans la catégorie G, à l'exception du lobbying environnemental (catégorie E) et social (catégorie S).

► PANORAMA 2020-2025

Répartition de toutes les questions posées à l'écrit aux AG du CAC 40 entre 2020 et 2025 par thème

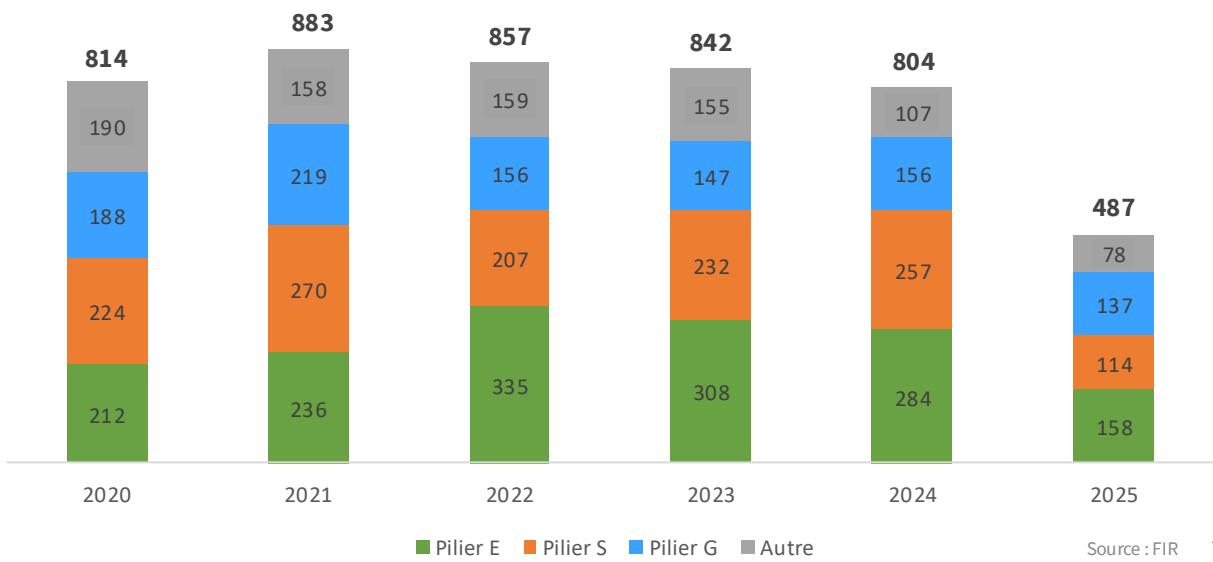


Le flux important de 4 687 questions adressées au CAC 40 depuis 2020 peut s'expliquer par le rôle crucial de ces entreprises pour l'économie française ainsi que par un usage important de cet outil par les investisseurs, véritable levier de la démocratie actionnariale.

Globalement, il est manifeste que les **questions liées à l'ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) sont **prédominantes** et reflètent l'importance accordée à ces critères par les parties prenantes actionnaires. **En 2025, près d'un tiers de ces questions concernent le pilier environnemental (E)**, démontrant l'intérêt particulier des investisseurs pour ce thème. Les questions de gouvernance (G) et sociales (S) suivent de près, représentant respectivement 28% et 23,5% des questions.

La baisse significative du nombre total de questions posées s'explique principalement par **l'allègement des questions posées par le FIR**, passées de 400 à 200, ainsi que par le recul des contributions des ONG et des actionnaires individuels, comme illustré dans la page suivante. Elle peut également refléter une forme de lassitude des parties prenantes face aux réponses dilatoires de certaines entreprises.

Répartition des questions écrites posées au CAC 40



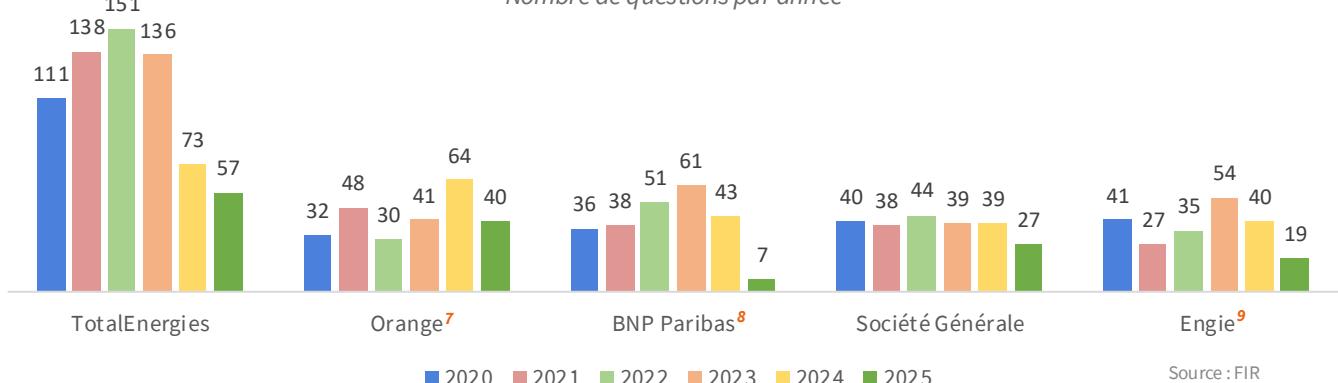
► TOP 5 DES ENTREPRISES DU CAC 40 LES PLUS QUESTIONNÉES ENTRE 2020 ET 2025

En moyenne et depuis 2020, 20 questions sont posées par entreprise chaque année. Cependant, les cinq mêmes entreprises reçoivent en moyenne plus de questions sur la période 2020-2025.

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment des controverses publiques auxquelles ces entreprises ont été mêlées et la nécessité de clarifier leur positionnement, que ce soit sur des sujets environnementaux, leur stratégie globale ou d'autres aspects de leur activité.

Les cinq entreprises du CAC 40 les plus questionnées à l'écrit à leurs AG entre 2020 et 2025

Nombre de questions par année



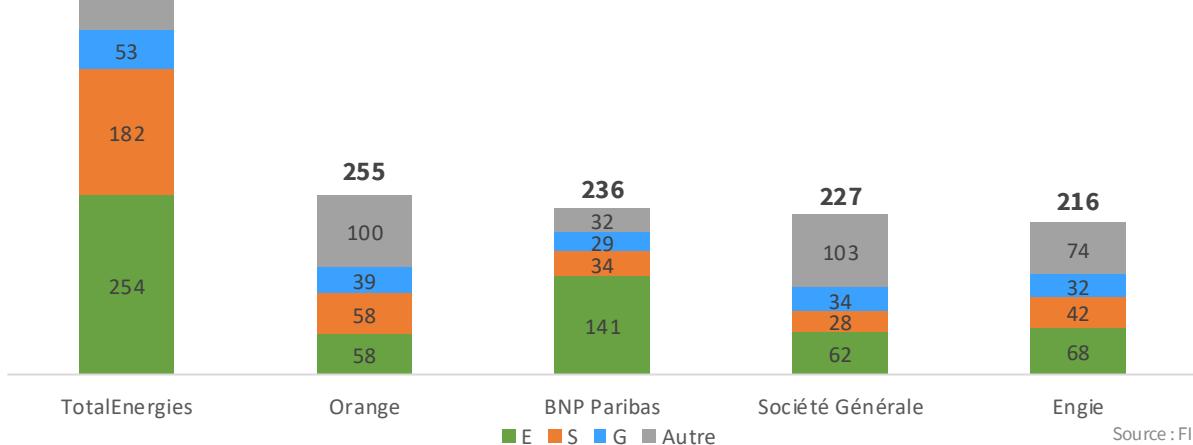
Source : FIR

Nous constatons que certaines entreprises cristallisent les préoccupations des investisseurs. Tandis que certaines suscitent davantage d'interrogations concernant leur impact environnemental, d'autres sont plus souvent questionnées sur leur stratégie financière ou leur positionnement stratégique.

666

Les cinq entreprises du CAC 40 recevant le plus de questions écrites en AG entre 2020 et 2025

Répartition par pilier



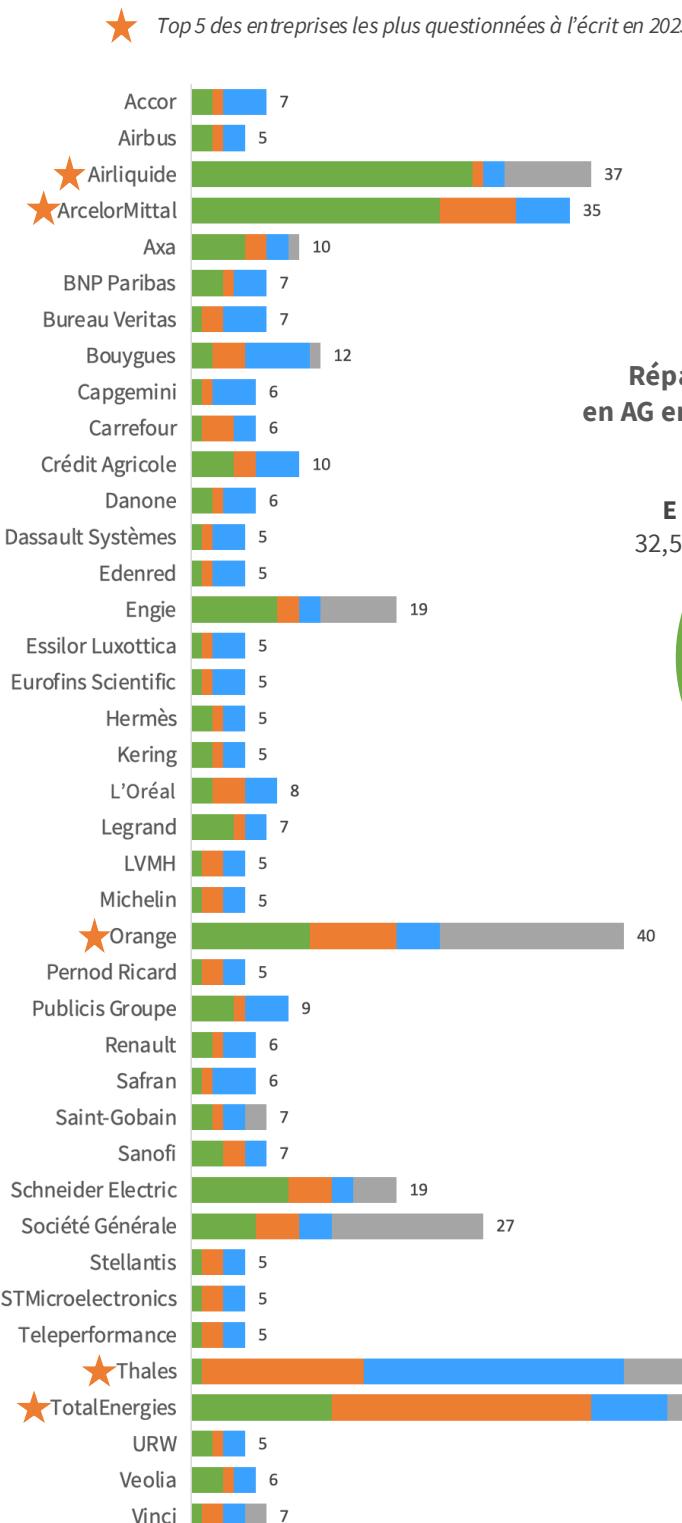
Source : FIR

⁷ La baisse du nombre de questions écrites adressées à Orange entre l'année 2024 et 2025 s'explique en partie par le fait que la CFDT n'a pas posé de question écrite à l'entreprise cette année (vs. 11 en 2024).

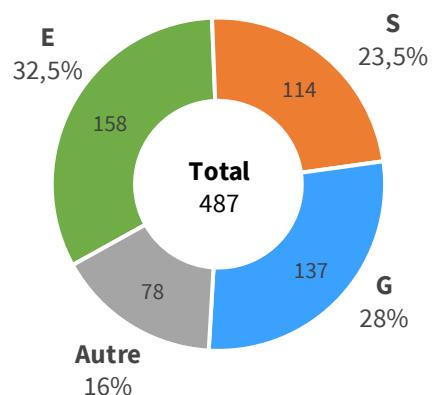
⁸ La chute du nombre de questions écrites à l'attention de BNP Paribas s'explique par l'absence de questions posées par Scientifiques en Rébellion, les Amis de la Terre et des actionnaires individuels cette année (vs 16, 9 et 8 respectivement en 2024).

⁹ Quant à la baisse du nombre de questions écrites adressées à Engie, elle s'explique en partie par le recul du nombre de questions posées par les actionnaires individuels (1 vs 9 en 2024), et par la réduction de questions posées par l'AG2S d'Engie (10 vs 16 en 2024).

► 2025 : 487 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

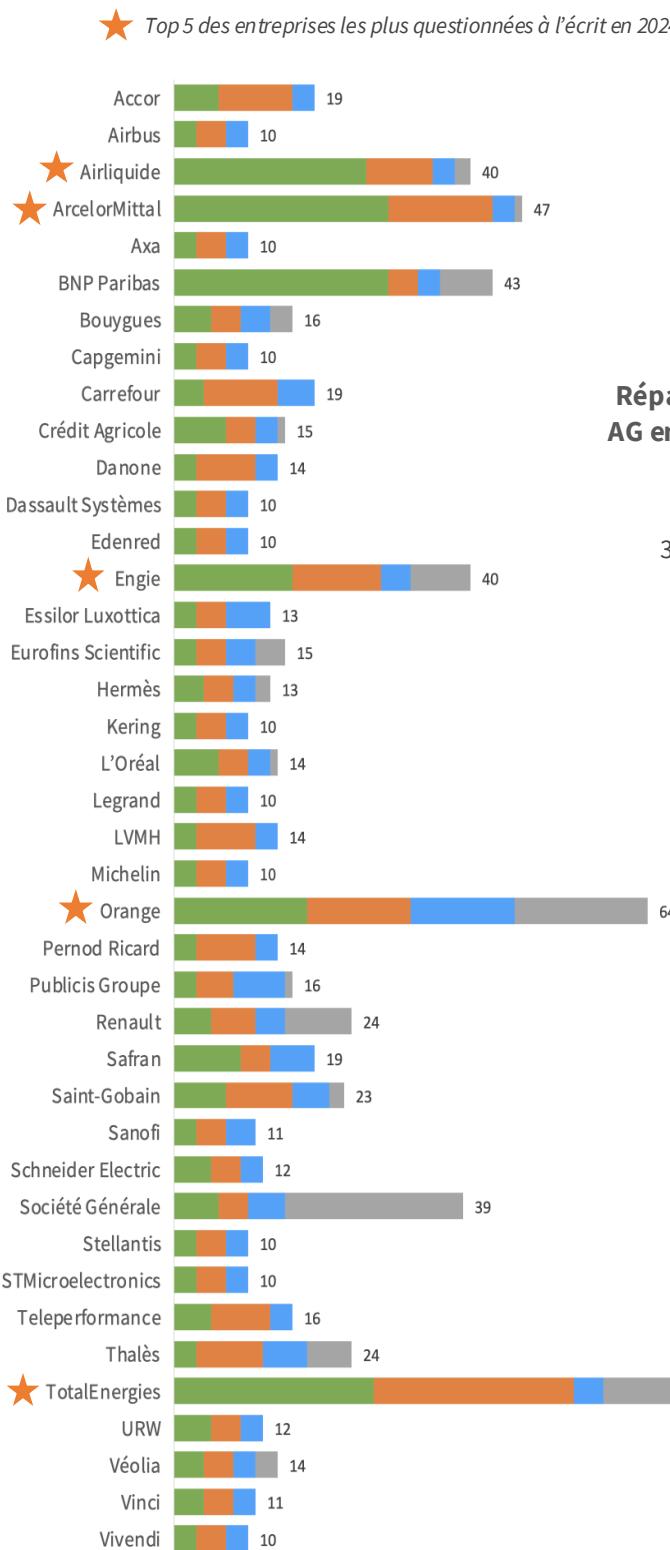


Répartition des questions écrites
en AG en 2025 selon les différents piliers

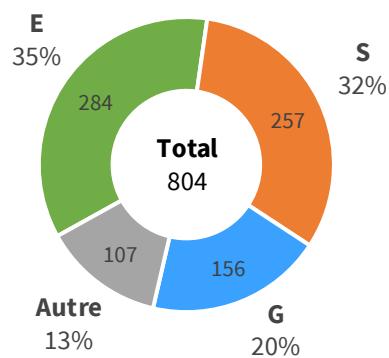


La baisse significative du nombre de questions posées s'explique principalement par l'allègement des questions posées par le FIR, passées de 10 à 5 par entreprise (200 en 2025 vs 400 questions en 2024), ainsi que par le recul des questions posées par les ONG et les actionnaires individuels.

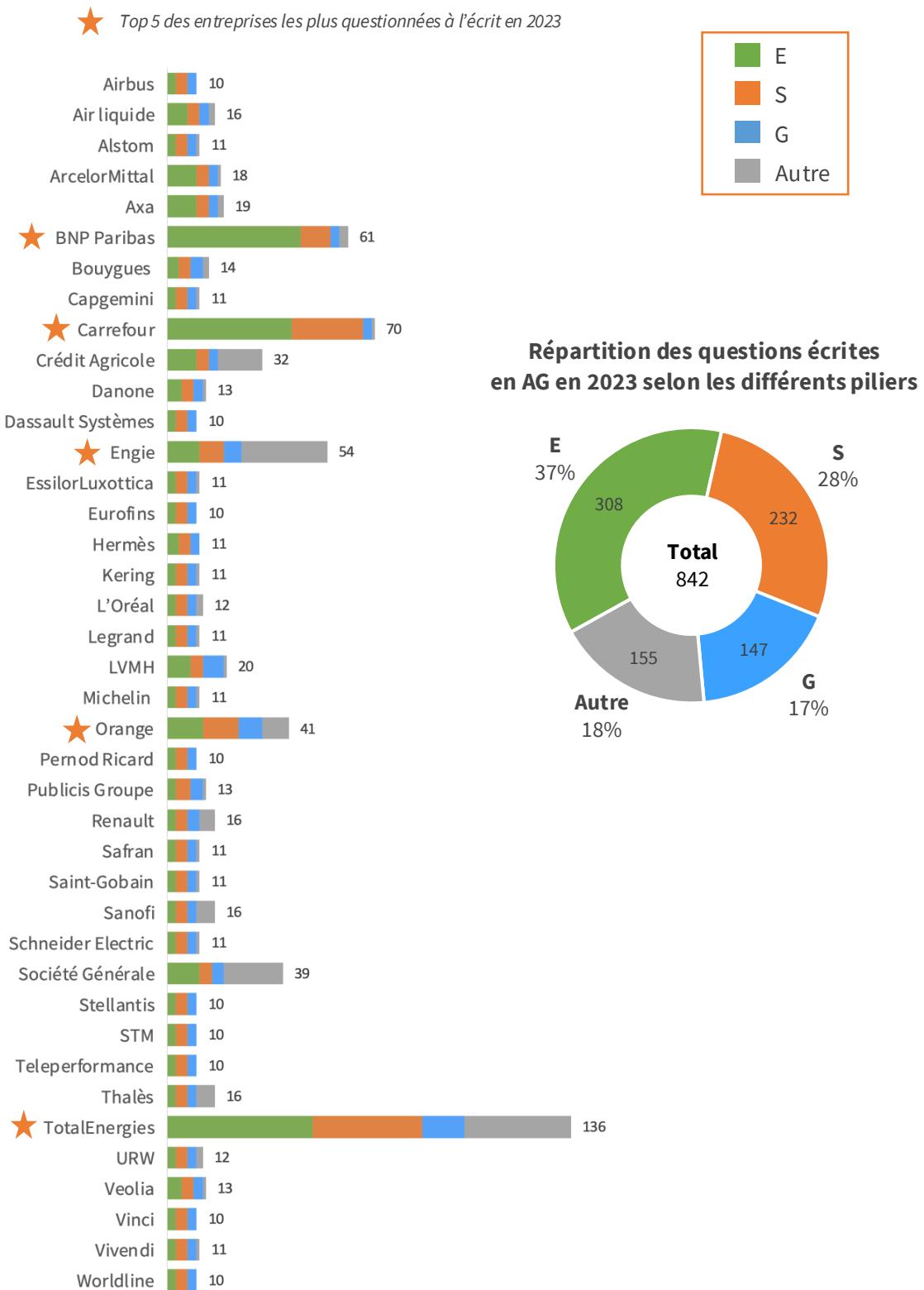
► 2024 : 804 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40



Répartition des questions écrites en AG en 2024 selon les différents piliers

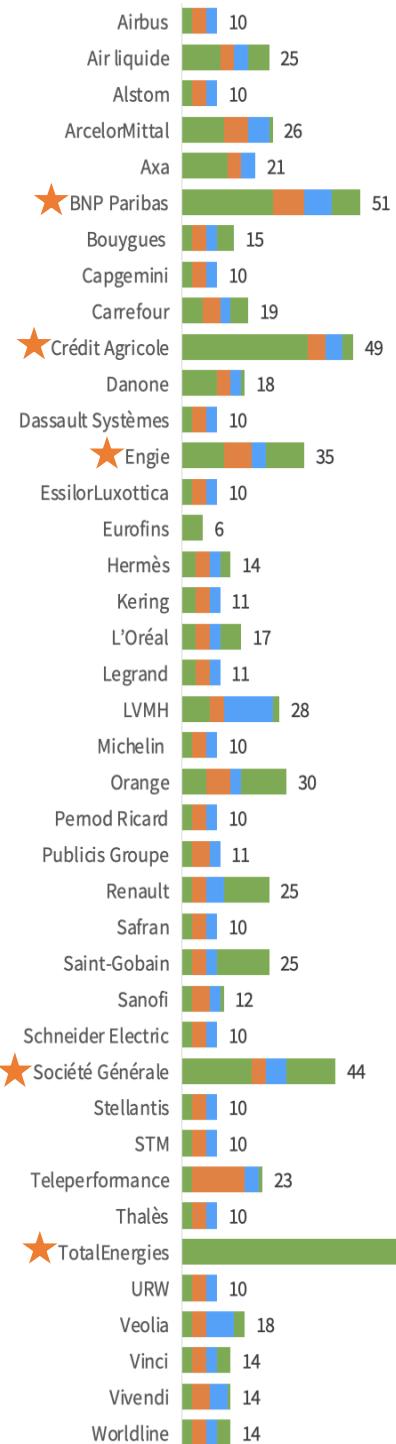


► 2023 : 842 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

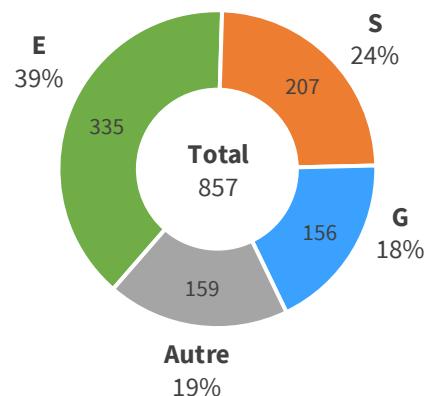


► 2022 : 857 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

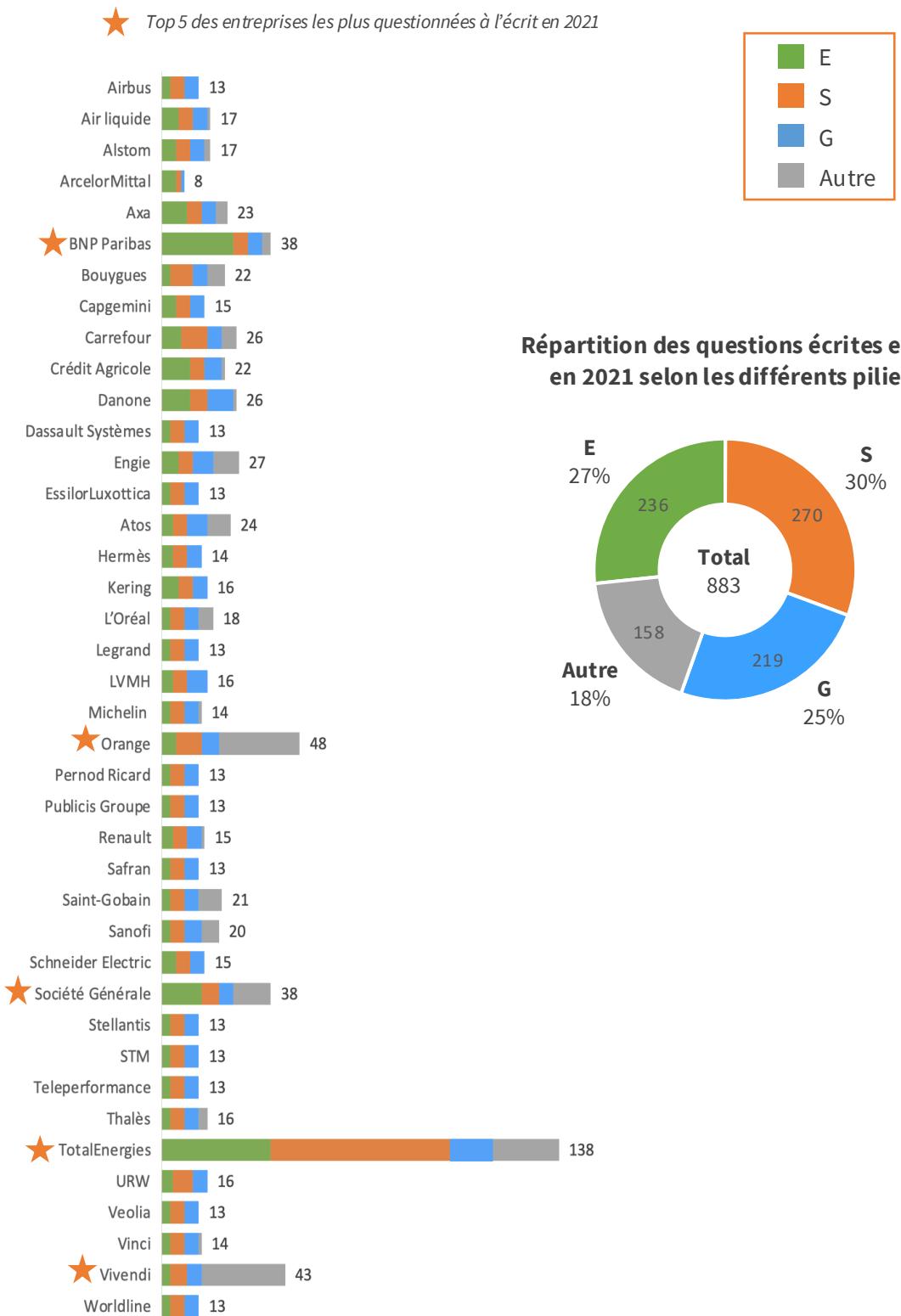
Top 5 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2022



Répartition des questions écrites en AG en 2022 selon les différents piliers

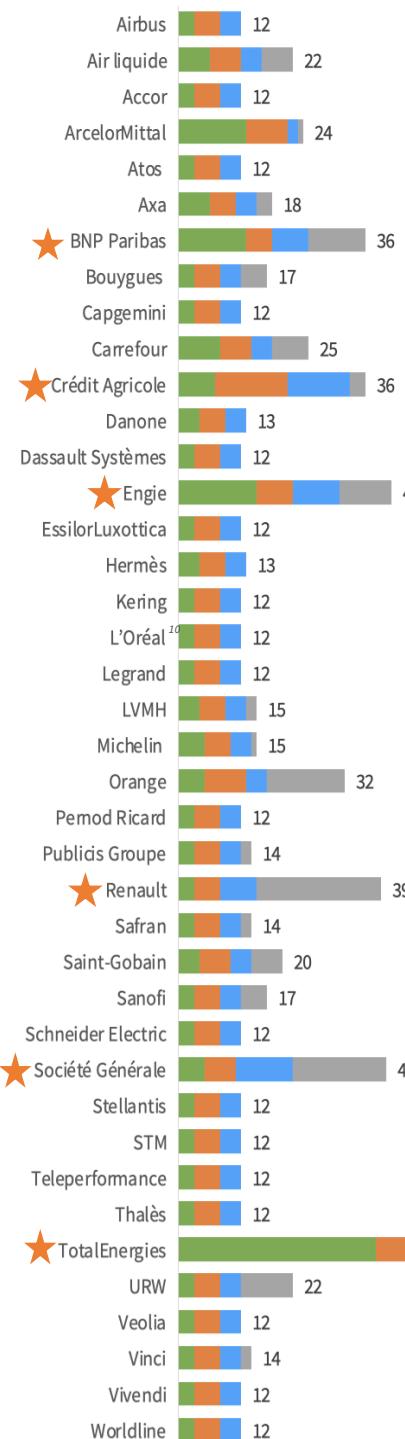


► 2021 : 883 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

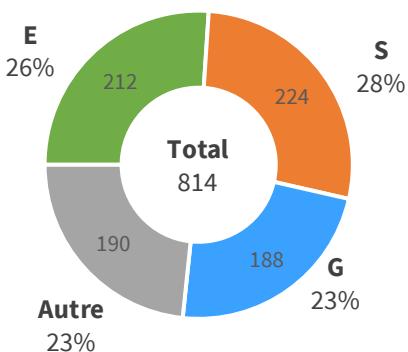


► 2020 : 814 QUESTIONS ÉCRITES AU CAC 40

★ Top 6 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2020



Répartition des questions écrites en AG
en 2020 selon les différents piliers



¹⁰ Pour L'Oréal pour l'année 2020, les questions écrites n'ont pas été publiées ou les webcasts de leurs assemblées générales ne sont pas disponibles sur leur site internet.

► LE FIR, UN ACTEUR CENTRAL DES QUESTIONS ÉCRITES EN AG...



...à l'occasion de ses campagnes annuelles au CAC 40

L'exercice de questions écrites en assemblée générale est une pièce maîtresse de la **Plateforme Dialogue et Engagement** du Forum pour l'Investissement Responsable. Il s'avère être un outil utile du fait de son accessibilité à tous et de son évaluation des entreprises sur un ensemble de questions communes, favorisant un dialogue actif entre les différentes parties prenantes impliquées.

Depuis 2020, le FIR soumet chaque année une série de questions à l'ensemble des entreprises du CAC 40. En 2020, elle comportait 12 questions, puis 13 en 2021, et 10 en 2022, 2023 et 2024 (sauf pour 4 entreprises concernées par la série de questions sur l'Éthique des affaires et leur présence en Russie : 4 questions supplémentaires). En 2025, conscient de la charge de travail que représente la production des rapports CSRD, le FIR a allégé son nombre de questions à 5.



Le dernier rapport est disponible [en suivant ce lien](#).

Ces questions minutieusement choisies par le FIR et ses membres reflètent les préoccupations des investisseurs responsables chaque année au CAC 40.